

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2269

présenté par
Mme Jacquier-Laforge et M. Boudié

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« celui-ci »

les mots :

« ce parcours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.